OBJET : NOTE TECHNIQUE DE PRÉFACE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Opérations : *Remplacement de la CTA Médiathèque, de la CTA 33 (accueil) et des CTA 24-25 (Folie P8)*

Préambule : La Cité de la Musique - Philharmonie de Paris engage le renouvellement stratégique d'une partie de ses installations de traitement d'air. En tant que maîtrise d'ouvrage, nous tenons à affirmer notre plus grande vigilance quant à la qualité, la fiabilité et l'efficience des choix techniques qui nous seront soumis dans vos mémoires techniques et vos DPGF.

Si nous avons fait le choix d'être accompagnés par un bureau d'études spécialisé pour la conception de cette opération, notre équipe technique interne possède la pleine compétence et l'expertise requises pour comprendre et challenger les systèmes que vous nous proposerez.

1. Continuité d'exploitation

Les travaux se dérouleront au sein d'un site en exploitation, caractérisé par des contraintes très fortes. La continuité de service est un prérequis absolu. Nous exigeons la mise en place et le maintien de solutions provisoires de traitement d'air et de rafraîchissement pendant les phases de dépose et de bascule. Il appartient aux candidats de concevoir, de justifier et de chiffrer ces mesures conservatoires, en tenant compte des statuts des zones desservies :

- **Périmètres ERP (Médiathèque et Accueil-Billetterie) :** Le confort du public, les conditions de travail des agents d'accueil et la préservation des collections imposent l'absence de rupture de service. Des dispositifs provisoires (ex. : rafraîchisseurs autonomes ou systèmes à détente directe temporaires) devront garantir la continuité thermique et le renouvellement d'air.
- **Périmètre ERT (Folie P8 - PC Sûreté) :** Le Poste de Sûreté est un organe névralgique fonctionnant 24h/24. Aucune coupure ne sera tolérée. Des moyens de climatisation et de ventilation provisoires redondants (ex. : armoires de climatisation autonomes) devront être opérationnels avant toute mise à l'arrêt des CTA 24 et 25.

2. Ouverture des systèmes et Évolutivité de la GTB

Nous avons programmé un investissement majeur d'ici trois ans pour la réfection complète de la GTB du site. Les installations prévues par le présent marché doivent s'intégrer à l'existant et anticiper cette transition :

- Les équipements mis en œuvre devront s'appuyer sur des automates totalement ouverts, proscrivant tout protocole propriétaire verrouillé.
- La fourniture, le paramétrage et l'intégration de passerelles de communication natives **BACnet IP** sont exigés dès aujourd'hui. Celles-ci communiqueront avec notre système actuel, et devront pouvoir être redirigées informatiquement vers le nouveau système de supervision le moment venu, de manière transparente et sans surcoût matériel ultérieur.

3. Modalités de la visite obligatoire

La prise en compte de la topologie des lieux (cheminements, accès, contraintes structurelles) est déterminante. Lors de la visite de site obligatoire, vous serez encadrés conjointement par un membre de notre équipe technique interne, notre bureau d'études et un représentant de notre mainteneur actuel. Cette visite devra être mise à profit pour lever toute incertitude technique ou logistique préalable à la remise de votre offre.

4. Une approche en Coût Global

Dans une logique d'économie de projet et de performance durable, le critère « Prix global des travaux » reste pleinement maintenu dans l'analyse financière des offres. Toutefois, l'évaluation du Mémoire technique intégrera une analyse approfondie du coût global sur la durée de vie des installations. À ce titre, les offres BASE et VARIANTE de la tranche ferme « médiathèque » seront examinées au regard de leur coût d'exploitation projeté sur 20 ans, en prenant en compte la consommation électrique des équipements ainsi que les coûts liés aux réseaux urbain (Fraîcheur de Paris et CPCU). Les entreprises devront obligatoirement inclure dans leur mémoire technique une démonstration de l'efficience énergétique des solutions proposées pour optimiser ces consommations étalées dans le temps, accompagnée d'un laïus détaillé sur les contraintes et charges de maintenance associées.

5. Rétroplanning, Délais d'Exécution et Mise en Service

Un rétroplanning détaillé et rigoureux devra obligatoirement être fourni dans votre mémoire technique, puis tenu à jour par vos soins tout au long de l'opération. La date limite impérative pour la réception et le parfait fonctionnement des installations est fixée à l'été prochain.

Pour ce faire, les travaux de remplacement sur site de la Médiathèque devront être réalisés dans une fenêtre d'intervention stricte comprise entre début avril et fin juin. Ce créneau de mi-saison a été stratégiquement ciblé par la maîtrise d'ouvrage : les températures extérieures y étant les plus clémentes (ni trop froides, ni trop chaudes), les interventions n'impacteront pas le confort (hiver ou été) de nos salariés et de notre public. Pour la borne d'accueil et la folie P8, il est possible de la faire avant la mi-saison car nous avons des convecteurs sur place pour le chaud. L'objectif est de garantir que tous les nouveaux systèmes soient pleinement opérationnels et optimisés pour affronter sereinement les fortes chaleurs estivales au bénéfice de tous.

Ne pas oublier (comme c'est indiqué au CCTP) de prévoir le recyclage, la revalorisation et/ou le traitement des anciennes CTA.

Enfin, il vous est demandé de prévoir et d'organiser une passation sérieuse, documentée et exhaustive avec notre mainteneur Engie (que vous rencontrerez lors de la visite) lors de la réception des ouvrages, qui devra être accompagnée du DOE final.

Alexandre GASPAR

DTSE - RESPONSABLE DES ETUDES ET DE L'ECONOMIE DES PROJETS